

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 5

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et le 23 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. GARDE), M. PUGET (POUVOIR A MME TOULZE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIERE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME CABERO (POUVOIR A M. PERE).

Etaient absents excusés : MME PIEROT, MME PERROUX

M. PHILIPPE MERLEY a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/81

Objet : Fête foraine 2020 – Droits de place

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fêtes de L'Union se sont déroulées les 28, 29 et 30 août dernier.

Les montants des droits de place sont appliqués, selon les barèmes présentés ci-après, à tous les forains occupant un emplacement sur l'espace public. Ces droits de place sont perçus par la commune, comme le prévoit la délibération n°2015/058, adoptée par l'assemblée délibérante le 2 juillet 2015, et fixant les montants des tarifs appliqués comme suit :

- Grands manèges (type auto-tamponneuse) : 250 euros
- Grands manèges tournant : 150 euros ;
- Manèges pour les enfants : 80 euros ;
- Petits manèges pour les enfants : 50 euros ;
- Stands divers : 5 euros le mètre linéaire.

Compte tenu de la situation sanitaire, et des conséquences économiques qui ont pesé sur l'activité classique des forains, et sur demande express des forains, la Municipalité de L'Union a accordé une réduction s'élevant à 40% sur les tarifs précités. Les montants des droits de place, perçus uniquement au titre de l'exercice 2020, ont ainsi été proposés :

- Grands manèges (type auto-tamponneuse) : 150 euros

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le **29 SEP. 2020**

ID : 031-213105612-20200929-D_2020_81-DE



- Grands manèges tournant : 90 euros ;
- Manèges pour les enfants : 48 euros ;
- Petits manèges pour les enfants : 30 euros ;
- Stands divers : 3 euros le mètre linéaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à arrêter les tarifs ainsi fixés, uniquement au titre de la Fête de L'Union 2020.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à arrêter les tarifs ainsi fixés, uniquement au titre de la Fête de L'Union 2020.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRÉ



- Transmis le **29 SEP. 2020**
- Affiché le **29 SEP. 2020**

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ